

P.P.I

Sauvegarde et Organisation de l'alerte

VILLE D'AX LES THERMES

BARRAGE EDF NAGUILLES

SOMMAIRE

- ▶ **Diapos 4 et 5** - PREAMBULE.
- ▶ **Diapo 6** - Répertoire téléphonique.
- ▶ **Diapo 7** - Description de la commune d'AX LES THERMES.
- ▶ **Diapo 8** - Définition des zones à évacuer.
- ▶ **Diapo 9** - Zone de mise en sécurité N° 1.
- ▶ **Diapo 10** - Zone de mise en sécurité N° 2.
- ▶ **Diapo 11** - Zone de mise en sécurité N° 3.
- ▶ **Diapo 12** - Zone de mise en sécurité N° 4.
- ▶ **Diapo 13** - Personnes désignées à recevoir l'alerte et habilitées à déclencher le Plan.
- ▶ **Diapo 14** - 2 situations possibles.
- ▶ **Diapo 15** - Schéma des dispositifs de secours.
- ▶ **Diapo 16** - Schéma de mise à l'abri.
- ▶ **Diapo 17** - Synthèse du PPI.
- ▶ **Diapo 18** - Organisation des Secours et Fiche de services.

SUITE SOMMAIRE

- ▶ **Diapo 19** - Réserve communale de Sécurité Civile.
- ▶ **Diapo 20** - Personnes susceptibles d'organiser les Secours sur les zones d'accueil.
- ▶ **Diapo 21** - Recensement de la population à évacuer par zones 1 et 2.
- ▶ **Diapo 22** - zones évacuation 3 et 4.
- ▶ **Diapo 23** - Recensement des moyens de la commune.
- ▶ **Diapo 24** - Recensement des moyens SAVASEM
- ▶ **Diapo 25** - Liste des institutions à informer en priorité.
- ▶ **Diapo 26** - Annuaire communications « instances ».
- ▶ **Diapo 27** - Plan évacuation de la commune et implantation PCC.
- ▶ **Diapo 28** - Courrier information population
- ▶ **Diapo 29** - ANNEXES :
 - ▶ Cartographie de l'onde de submersion.
 - ▶ Mise à jour du Plan.
 - ▶ Retour d'expérience exercice du 27 juin 2013

PREAMBULE

- ▶ Le plan communal est établi pour faire face au risque de rupture d'un aménagement hydraulique dans le but de sauvegarder les populations situées en aval de l'ouvrage, avec un préavis maximal d'alerte.
- ▶ **Ce document fixe trois situations :**
- ▶ **1 - Vigilance renforcée (crue dangereuse, faits anormaux.).**
- ▶ **2 - Préoccupations sérieuses (le barrage échappe au contrôle de l'exploitant.).**
- ▶ **3 - Stade d'alerte des populations, péril imminent. (le barrage à échappé au contrôle.).**
- ▶ Il définit les zones susceptibles d'être inondées.
- ▶ Il définit les zones d'accueil et de recueil immédiates.

- ▶ **Le Maire mettra en application les mesures de sauvegarde recensées dans le plan communal après avoir été alerté par le préfet :**
- ▶ **Vigilance renforcée** :(plan encore non déclenché par le préfet), le maire :
 - ▶ met en pré alerte le PC communal.
 - ▶ Selon la gravité, met en alerte la population exposée au danger.

- ▶ **2 - Préoccupations sérieuses** : (plan encore non déclenché par le préfet), le maire :
 - ▶ - informe le préfet.
 - ▶ - déclenche le plan communal.

Préambule suite

- ▶ 3 - Stade d'alerte : (plan déclenché par le préfet), le maire :
 - ▶ - alerté par les sirènes, déclenche le plan communal.
 - ▶ - informe le préfet.
 - ▶ - active et contrôle l'évacuation des populations.
 - ▶ - prend en charge les personnes impotentes et invalides.
 - ▶ - s'assure que tous les habitants ont quitté les zones inondables.
 - ▶ - s'informe de la situation auprès des organismes de Secours.
 - ▶
- ▶ Il appartiendra au maire de porter à la population la connaissance du plan communal, l'efficacité et la rapidité d'évacuation dépendent de la sensibilisation préalable de la population concernée.
- ▶
- ▶ Le plan communal examiné en conseil municipal fait l'objet d'un arrêté municipal d'approbation.

REPertoire TELEPHONIQUE

- ▶ **Elus** : MAIRIE : 05.61.64.20.21.
- ▶ M. FOURCADE : 05.61.64.66.54. ou 05.61.64.25.11. P : 06.08.68.41.43.
- ▶ M. PEYRONNE :05.61.99.09.56. ou 06.7478.66.16. M. BONREPAUX : 05.61.02.09.11. ou 06.08.77.76.49
- ▶ Mme ROSSIGNOL Marie Agnès : 06.63.28.00.93 Mme GOUBAY Frédérique:06,89,8043,60.
- ▶ Mme GALINIER FONTES Géraldine 06,61,44,65,34 Mme GAYET Valérie :05,61,64,39,42. OU 06,84,99,15,91.
- ▶ M. MAYODON Alain : 05.61.64.26.23 ou 06.08.49.05.76.

- ▶ GENDARMERIE : 05.61.64.20.17. ou 17.
- ▶ **CIS SAPEURS POMPIERS AX** : 05.61.05.03.45 ou 05.61.64.69.18
- ▶ **CHEF DE CENTRE** : **06.74,73,28,88,**
- ▶ **EDF** : 05.61.64.24.51.
- ▶ **DOUANES** : 05.61.64.20.75.

- ▶ **MAIRIE SORGEAT** 05.61.64.21.93 ou 05.61.64.63.38. **MAIRIE ASCOU** 05.61.64.21.23.
- ▶ **MAIRIE IGNAUX** 05.61.64.02.24. **MAIRIE VAYCHIS** 05.61.64.30.84.
- ▶ **MAIRIE TIGNAC** 05.61.64.38.39. **MAIRIE MERENS** 05.61.64.33.77.
- ▶ **MAIRIE HOSPITALET** 05.61.64.20.04. **PREFECTURE** : **05.61.02.10.00.**
- ▶ **SAVASEM STATION** : **05.61.64.20.06.** **TARBESOU BONASCRE** 05.61.64.31.81.
- ▶ **HÖTEL ASCOU ST BERNARD** : **05.61.64.24.70.** **CAMPING Malazéou** : **05.61.64.69.14.**

DESCRIPTION DE LA COMMUNE D'AX LES THERMES

- ▶ Ville thermale située en fond de vallée à 30 kilomètres de la frontière d'Andorre Altitude 720 mètres.
- ▶ Traversée par 3 cours d'eau : l'Ariège et ses deux affluents : l'Oriège et la Lauze.
- ▶ Hameaux de la commune :
- ▶ Petches à 3 kilomètres, situé en amont de la ville sur la D222, vallée d'Orlu Altitude 1000 Mètres.
- ▶ Les Bazerques N° 1, 2, 3, hameaux situés à 3 kilomètres en amont de la ville sur la D 222, vallée d'Andorre, altitudes : 800, 850, et 900 mètres.
- ▶ Quartiers résidences :
- ▶ Le Bosquet 16 maisons individuelles situées à 2 Km en amont de la ville sur la départementale D 613.
- ▶ La Calmeraie 12 maisons individuelles situées à 2,5 Km en amont de la ville sur la D613.
- ▶ - Haut Quartier d'Entresserres, 17 maisons situées en amont du centre ville, altitude 820 mètres.
- ▶ Seuls ces hameaux et quartiers présenteraient une altitude suffisante permettant d'être préservés de l'onde de submersion.
- ▶ **La zone concernée par l'onde de submersion est découpée en 4 quartiers qui ont chacun un itinéraire précis correspondant à une zone de recueil. Ceci permettrait d'une part de faciliter l'accès sur chaque zone de recueil, sans encombrer la circulation, d'autre part de donner la possibilité de mise en sécurité des personnes sur quatre zones d'accueil.**

DECOUPAGE DES ZONES D'EVACUATION

▶ La commune d'Ax les thermes a été partagée en quatre Zones d'évacuation.

▶ ZONE 1 : Direction route de l'Aude.

- ▶ Rue rigal - Rue de L'Horloge - Rue F Mansard - Rue Vendémiaire - Rue Delphine -
- ▶ Place du Breilh - Impasse du Modèle - Av A Authié - Rue ST Udaut - Hopital -
- ▶ Chemin d'Entresserres- rue du Martinet- Route de l'Aude- chemin de la condamine
- ▶ Groupe Scolaire Enfontange.

▶ ZONE 2 : Direction BONASCRE.

- ▶ Encastel - Rue Marcaillou - Rue G Astrié - Rue du Moulins - Place du Marché et Roussel
- ▶ Rue Gl de Gaulle - Bd de l'Oriège - Rue Pilhes - Pont de Génie - Rue des Escaliers -
- ▶ Rue de la Brancade-Rue du Coustou-Rue du Presbytère-Rue Constant Alibert

▶ ZONE 3 : Direction Route de VAYCHIS.

- ▶ Camping Malazeou - Av de la Gare - Av Delcassé en aval du PMU - La Condamine –
- ▶ Gendarmerie - Lot Esquiroulet

▶ ZONE 4 : Direction RN 20 MERENS

- ▶ HLM + Rue ST Roch - camp de Granou - Rue du parc du Teich - Rue du Cournilh
- ▶ Av Dr Dresch - Rue Abraham Sicre - Av Dr Gomma - Quartier Rufat - Parc d'Espagne
- ▶ RN 20 en amont de l'Hôpital St Louis.

ZONE DE MISE EN SÉCURITÉ N° 1

- ▶ ROUTE DE L'AUDE DIRECTION SUR LES VILLAGES ZONES D'ACCUEIL :
- ▶ SORGEAT. IGNAUX. ASCOU.
- ▶ Estimation du nombre de personnes à évacuer : 196 + 137 Hôpital ST LOUIS + groupe scolaire 440 + les résidences.

RUE	ZONE DE RECUEIL	ITINÉRAIRE	TEMPS ESTIME
Groupe scolaire	SORGEAT	Chemin du cimetièrre → Ignaux ch de Prades	30 Mn
AV Authié	SORGEAT	RT DE L'AUDE	25 MN
RT de L'Aude	SORGEAT	RT DE L'AUDE	25 MN
Rue F Mansard	ASCOU	Place du Breilh Ý R Point Ý Rt de l'Aude	30 MN
Rue Vendemièrre	ASCOU	Place du Breilh Ý R Point Ý Rt de l'Aude	30 MN
Rue de L'Horloge et Rigal	ASCOU	Place du Breilh Ý R Point Ý Rt de l'Aude	30 MN
Entresserres	ASCOU	Chemin d'ASCOU ou RT de l'AUDE	35 MN
ST Udaut	IGNAUX	RT de l'AUDE	30 MN
Rue du Martinet	IGNAUX	RT de l'AUDE	30 MN
Pl du Breilh R Delphine	SORGEAT	Place du Breilh Ý R Point Ý Rt de l'Aude	30 MN
Hôpital St Louis	SORGEAT	Place du Breilh Ý R Point Ý Rt de l'Aude	120 MN
Chemin de la Condamine	ASCOU	Place du Breilh Ý R Point Ý Rt de l'Aude	30 MN

ZONE DE MISE EN SÉCURITÉ N° 2

- ▶ ROUTE DE BONASCRE STATION DE SKI.
- ▶ Estimation du nombre de personnes à évacuer : 228.

RUE	ZONE DE RECUEIL	ITINÉRAIRE	TEMPS ESTIME
PL ST Jérôme PL Roussel Rue du Moulinas	BONASCRE	Direction pont du Génie Ý RT de BONASCRE	25 MN
Rue Gl De GAULLE Rue de l'Ecole Rue Boucarie Rue Brancade	BONASCRE	Bd de l'ORIEGE Ý Pont du Génie ÝRT de BONASCRE	35 MN
Rue G ASTRIE Rue MARCAILLOU	BONASCRE	PL ST Jérôme Ý Pont du Génie Ý RT de BONASCRE	35 MN
EN CASTEL Bd Paul SABATIER	BONASCRE	RT de BONASCRE	20 MN
Rue PILHES Rue C ALIBERT	BONASCRE	Bd de L'ORIEGE Ý Pont du Génie Ý RT de BONASCRE	30 MN
Av TURREL	BONASCRE	Bd de L'ORIEGE Ý Pont du Génie Ý RT de BONASCRE	30 MN
Impasse des CANONS	BONASCRE	Rue du COUSTOU Ý Bd de L'ORIEGE Ý Pont du Génie Ý RT de BONASCRE	40 MN

ZONE DE MISE EN SÉCURITÉ N° 3

- ▶ ROUTE DE VAYCHIS DIRECTION SUR LES VILLAGES ZONES D'ACCUEIL :
- ▶ TIGNAC. VAYCHIS.
- ▶ Estimation du nombre de personnes à évacuer : 202 + Camping Malazéou.

RUE	ZONE DE RECUEIL	ITINÉRAIRE	TEMPS ESTIME
AV DELCASSE	VAYCHIS TIGNAC	RN 20 DIRECTION FOIX Ý SORTIE AX Ý à droite Direction RT DE VAYCHIS	30 MN
ENFONTANGE	VAYCHIS TIGNAC	RN 20 DIRECTION FOIX Ý SORTIE AX Ý à droite Direction RT DE VAYCHIS	30 MN
QUARTIER La Condamine Rue E OUSTRIC	VAYCHIS TIGNAC	RN 20 DIRECTION FOIX Ý SORTIE AX Ý à droite Direction RT DE VAYCHIS	30 MN

ZONE DE MISE EN SÉCURITÉ N° 4

- ▶ ROUTE NATIONALE 20 DIRECTION SUR LES VILLAGES ZONES D'ACCUEIL :
- ▶ MERENS LES VALS. L'HOSPITALET PRÈS L'ANDORRE.
- ▶ Estimation du nombre de personnes à évacuer : 265 + les résidences.

RUE	ZONE DE RECUEIL	ITINÉRAIRE	TEMPS ESTIME
Q ST ROCH C de GRANO	MERENS L'HOSPITALET	RN 20 Direction ANDORRE	35 MN
Parc d'ESPAGNE ORVAL RUFAT	MERENS L'HOSPITALET	RN 20 Direction ANDORRE	20 MN
AV DR GOMMA	MERENS L'HOSPITALET	RN 20 Direction ANDORRE	30 MN
RUE DR DRESH RUE CURNILH	MERENS L'HOSPITALET	RN 20 Direction ANDORRE	30 MN
RUE A SICRE	MERENS L'HOSPITALET	RN 20 Direction ANDORRE	35 MN

LISTE DES PERSONNES DÉSIGNÉES A RECEVOIR L'ALERTE ET HABILITÉES A DÉCLENCHER LE PLAN D'ÉVACUATION ou de SECOURS:

- ▶ **EN TANT QU'ELUS:**
- ▶ M. FOURCADE Dominique : Maire d'AX : P 06.08.68.41.43. D : 05.61.64.66.54. ou :05.61.64.25.11.
- ▶ M. MAYODON Alain : 05.61.64.26.23. ou 06.08.49.05.76.
- ▶ Mme ROSSIGNOL Marie Agnès : 06.63.28.00.93
- ▶ Mme GAYET Valérie :05,61,64,39,42. OU 06,84,99,15,91.
- ▶ Mme GALINIER FONTES Géraldine 06.61.44.65.34.
- ▶ GENDARMERIE : 05.61.64.20.17. OU COG 17, DOUANES:
- ▶ M. le Chef des DOUANES OU SON ADJOINT : 05.61.64.20.75.
- ▶ EQUIPEMENT: 05.61.02.05.80.
- ▶ E.D.F. : 05.61.64.24.51.
- ▶ SAPEURS POMPIERS :
- ▶ M. LE CHEF DU CENTRE DE SECOURS : 06.74,73,28,88,
- ▶ M. L'ADJOINT AU CHEF DE CENTRE : 06,34,09,64,92.
- ▶ M. LE MEDECIN CHEF DES S.P.V. D'AX: 05.61.64.37.80.
- ▶ **Condition pour déclencher le plan communal d'évacuation :**
- ▶ **ETRE DEUX PERSONNES AU MINIMUM AU POSTE DE COMMANDEMENT.**

2 situations possibles

- ▶ Stade de vigilance renforcée ou de préoccupations sérieuses :
- ▶ L'information de la population est à mettre en œuvre par le système de hauts parleurs de la ville, ainsi qu'un véhicule police municipale équipé d'un haut parleur mobile.
- ▶ Le camping municipal dispose d'un système d'information par hauts parleurs.
- ▶ Stade d'alerte :
- ▶ Sirène de la commune, Corne de brume du barrage, Hauts parleurs, Téléphone, Tocsin Eglise.
- ▶ Procédure déclenchement sirène par SMS: N° 06,70,50,37,34.
- ▶ **Saisir le SMS (texte en bleu) ci-dessous en respectant l'orthographe précis :**
- ▶ **SMS : Alerte nationale (3 séries de 1mn - pause 1")**
- ▶ **SMS : Alerte pompiers (30"- pause 20"- 30")**

SCHEMA DES DISPOSITIFS DE SECOURS

- ▶ Le personnel administratif de la mairie doit se rendre à Bonascre :
- ▶ point de RDV Les bureaux de la SAVASEM.
- ▶ A pour mission d'aider le Maire et ses élus à mettre en place le PC Communal.
- ▶ Le personnel de la SAVASEM station de ski :
- ▶ Doit sous l'autorité du Directeur, organiser l'accueil et les secours sur la station.
- ▶ Le personnel des services techniques :
- ▶ Doit sous l'autorité du responsable des services techniques ou son adjoint, prévoir un dispositif afin de contrôler et faciliter l'évacuation sur les quatre itinéraires prévus par le plan, ainsi que de faciliter le passage aux véhicules de secours et de transport.
- ▶ Le personnel du camping MALAZEOU :
- ▶ Est chargé d'informer et d'orienter la population du camping, en assurer l'évacuation totale, suivant son propre plan d'évacuation.
- ▶ La police municipale :
- ▶ Est chargée de l'information sur la commune à l'aide d'un véhicule muni de hauts parleurs et éventuellement d'actionner la sirène communale.
- ▶ La Réserve communale de Sécurité Civile :
- ▶ Se met à la disposition du Maire.

SCHEMA DE MISE A L'ABRI

▶ Zone d'accueil N° 1 :

- ▶ ASCOU : point de rassemblement place de l'église. Accueil salle des fêtes.
- ▶ Possibilité d'accueil sur la station d'ASCOU Pailhères
- ▶ SORGEAT : point de rassemblement place de la mairie. Accueil salle des fêtes.
- ▶ IGNAUX : point de rassemblement centre du village. Accueil salle des fêtes .
- ▶ Possibilités d'évacuation sur d'autres sites par la route des corniches ou la route de l'Aude.

▶ Zone d'accueil N° 2 :

- ▶ STATION DE SKI BONASCRE : point de rassemblement salle hors sac. Accueil salle hors sac.
- ▶ Accueil Centre de Vacances le Tarbesou.

▶ Zone d'accueil N° 3 :

- ▶ VAYCHIS TIGNAC : point de rassemblement village de vaychis. églises et mairies.
- ▶ Possibilité d'évacuation sur d'autres sites par la D 44.

▶ Zone d'accueil N° 4 :

- ▶ MERENS LES VALS : point de rassemblement école communale. école communale. ancienne gare.
- ▶ L'HOSPITALET : point de rassemblement gare SNCF. salle des fêtes. école communale. gîte d'étape communal

SYNTHESE DU PPI

- ▶ **Etendue de la zone submersible** : Tout le village sauf :
 - ▶ La Bordette. D 613. La Calmeraie. D 613.
 - ▶ Quartier Entresserre. Point haut du village.
 - ▶ Hameau de PETCHES LOUBAIL. D 222. Hameaux des BAZERQUES 1. 2. 3. D 222.
 - ▶ Station de ski BONASCRE.
- ▶ **Alerte diffusée en fonction de la situation** :
 - ▶ **Vigilance renforcée** : information par hauts parleurs, véhicule haut parleur mobile, téléphone.
 - ▶ **Préoccupations sérieuses** : alerte de la population, évacuation non précipitée, moyens idem ci-dessus.
 - ▶ **Stade d'alerte** : alerte de la population, sirène de la ville, corne de brume barrage et moyens ci-dessus.
- ▶ **Nombre de personnes à évacuer et points d'accueil** :
 - ▶ **Zone 1** : 196 + 137 maison retraite + 440 Groupe Scolaire ,
accueil SORGEAT, ASCOU, IGNAUX.
 - ▶ **Zone 2** : 228, accueil BONASCRE.
 - ▶ **Zone 3** : 222 + Malazéou, accueil TIGNAC, VAYCHIS
 - ▶ **Zone 4** : 265, accueil MERENS, L'HOSPITALET
 - ▶ **Total** : 1468 personnes + Malazéou + résidences tourisme.
 - ▶ **Liaisons entre PCC et points accueil** : FAX, TELEPHONE, TELEPHONE PORTABLE, INTERNET
 - ▶ **Liaisons entre PCC et cellule de crise Préfecture** : IDEM

ORGANISATION DES SECOURS Fiche de services

▶ DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PC COMMUNAL (PCC)

- ▶ Le dispositif de commandement et de coordination, est prévu dans le bâtiment administratif de la SAVASEM : station de Bonascre.

▶ MATERIELS DE COMMUNICATION EXISTANT AU PCC :

- ▶ Radios, téléphones, fax, internet disponibles sur place.

▶ PERSONNEL PREVU AU PCC :

- ▶ Le Maire d'Ax les thermes, le Directeur de la station et les élus disponibles, sont chargés de mettre en place un dispositif de commandement et de coordination, en liaison avec la préfecture, avec l'aide du personnel administratif de la mairie et de la station.

▶ MISE EN ŒUVRE UNITES SPECIALISEES :

- ▶ Les engins de la SAVASEM avec leurs conducteurs.
- ▶ Les secouristes de la station : accueil et 1^{er} secours, en liaison avec le PCC.

▶ MISE EN ŒUVRE DES MOYENS COMMUNAUX :

- ▶ **Le personnel technique** de la commune est chargé de coordonner l'évacuation en fonction du plan, faciliter le passage des engins de secours et de transport. Une équipe avec des véhicules communaux sera chargée de l'évacuation de la maison de retraite : en moyenne 137 personnes dont environ cinquante cinq impotentes + cinquante quatre personnes valides dans les autres services et 25 personnels.
- ▶ Ces actions seront coordonnées par le responsable des services technique de la mairie d'AX LES THERMES en liaison avec le PCC.
- ▶ **La police municipale** en liaison avec le PCC, est chargée de l'information sur l'ensemble de la commune, et d'effectuer des contrôles de sécurité et de surveillance, pendant et après une éventuelle évacuation des habitants.
- ▶ **La réserve communale de Sécurité** composée par les volontaires recensés sur le plan un seule personne s'est portée volontaire à ce jour et se mettra à la disposition du PCC sous l'autorité du Maire.

PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ORGANISER LES SECOURS SUR LES ZONES D'ACCUEIL

▶ ZONE 1 :

- ▶ MAIRIE DE SORGEAT 05.61.64.21.93. OU 09.65.37.18.59 M. FAUVET Maire
- ▶ Salle des fêtes, mairie, NHL : capacité à voir selon la période
- ▶ MAIRIE D'ASCOU 05.61.64.21.23. M. CARRIERE Claude MAIRE D'ASCOU
- ▶ Salle des fêtes, mairie, gîtes d'étape, Chambres d'hôte, Hôtel ST Bernard et Maison Familiale Montmija, station ASCOU PAILHERES : capacité à voir selon la période.
- ▶ MAIRIE D'IGNAUX 05.61.64.02.24.Salle de la mairie. M. BARRE MAIRE D'IGNAUX

▶ ZONE 2 :

- ▶ POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL : BUREAUX DE LA SAVASEM STATION 05.61.64.20.06.
- ▶ LE TARBESOU : capacité 300 personnes.
- ▶ SALLE HORS SAC : capacité 40 personnes.

▶ ZONE 3 :

- ▶ MAIRIE DE VAYCHIS 05.61.64.30.84. Maire M. RAMON Pierre.
- ▶ MAIRIE DE TIGNAC 05.61.64.38.39. Maire Mme FERRAND Pierrette.
- ▶ Possibilité d'évacuer les personnes sur d'autres communes par la route des corniches.

▶ ZONE 4 :

- ▶ MAIRIE DE MERENS 05.61.64.33.77. Maire M. SICRE J.Pierre
- ▶ Salle des jeunes (ancien hall de gare) capacité 20 personnes.
- ▶ Ecole communale et mairie, capacité : 20 personnes.

- ▶ **Messieurs les Maires et les membres du conseil municipal de chaque village cité ci-dessus seront priés d'organiser et de prévoir des zones d'accueil. Il leur sera également demandé d'assurer les premiers secours avec les moyens dont ils disposent.**

RECENSEMENT DE LA POPULATION PAR ZONE A EVACUER

▶ 4 ZONES DEFINIES SUR LE PLAN EN ANNEXE 1

▶ Zone à évacuer N° 1 :

- ▶ 196 personnes : Avenue AUTHIE, rue RIGAL, rue de L'HORLOGE, rue F MANSARD, rue VENDEMIERE, rue DELPHINE, rue ST UDAUT, place du BREILH, impasse du MODELE, chemin bas d'ENTRESSERRES, rue du MARTINET, rue du cimetière, impasse des CANONS.
- ▶ Maison de retraite ST LOUIS :TOTAL : 137 personnes : estimation moyenne du personnel en journée 25 personnes + 112 occupants au total détaillé comme suit:
- ▶ 62 personnes logées dans le service long séjour, + 24 personnes centre de rééducation, + 26 personnes au service médecine.
- ▶ Groupe scolaire quartier ENFONTANGE :440 personnes.
- ▶ Maternelle : élèves + enseignants : +/- 85 personnes.
- ▶ Primaire : élèves + enseignants : +/- 105 personnes.
- ▶ Secondaire : élèves + enseignants : +/- 250 personnes.
- ▶ CLAE : nombre variable suivant l'horaire.
- ▶ TOTAL ZONE 1 : estimation 773 personnes sans les résidences

▶ Zone à évacuer N° 2 :

- ▶ 228 personnes.
- ▶ Quartier ENCASTEL, rue MARCAILHOU, rue G ASTRIE, rue du MOULINAS, place ROUSSEL, rue GL de GAULLE, Bd de L'ORIEGE, rue des escaliers, rue PILHES, rue de la BRANCADE, pont du GENIE, rue du COUSTOU, rue du PRESBYTERE, rue CONSTANT ALIBERT, rue des ECOLES, Avenue TURREL
- ▶ TOTAL ZONE 2 : estimation 228 personnes.

Suite zones à évacuer

- ▶ Zone à évacuer N° 3 :
- ▶ 202 personnes.
- ▶ Camping MUNICIPAL MALAZEOU capacité variant de 10 à 1 000 occupants suivant la saison, avenue de la gare, av DELCASSE en aval du PMU, la CONDAMINE, Gendarmerie.
- ▶ TOTAL ZONE 3 : estimation 222 personnes sans le camping.
- ▶ Zone à évacuer N° 4 :
- ▶ HLM ST ROCH, rue ST ROCH, Résidence PIERRE ET VACANCES, Résidence NEMEA rue du COURNIL, av Dr DREICH, rue A SICRE, av Dr GOMMA, quartier RUFAT et parc d'Espagne.
- ▶ TOTAL ZONE 4 : estimation 265 personnes sans les résidences.
- ▶
- ▶ TOTAL ESTIME TOUTES ZONES CONFONDUES : 1489 permanents
- ▶
- ▶ (AX ville touristique : cette estimation peut varier de 1300 à 6 000 suivant la période)

Recensement des moyens de Secours Commune d'AX les thermes

▶ Véhicules Mairie AX LES THERMES :

- ▶ - kangoo 4x4 4540 GQ 09
- ▶ - Toyota 4x4 plateau 3744 GX 09
- ▶ - Toyota 4x4 plateau 7754 GC 09
- ▶ - Toyota plateau 1968 GF 09
- ▶ - PEUGEOT BOXER CE 730 MX
- ▶ - RENAULT MASTER 4550 GF 09
- ▶ - Tracto-Pelle JCB
- ▶ - 4x4 MITSUBISHI L 200 BS 453 MW
- ▶ - PEUGEOT BOXER BR 080 CS
- ▶ - Micro tracteur 4x4 187 FW 09
- ▶ - Micro tracteur 4x4 3713 GV 09
- ▶ - camion plateau 4x4 mercedes 6067 GP 09
- ▶ - Nacelle Renault 6837 FK 09
- ▶ - Renault plateau 4550 GE 09
- ▶ - Ford (Ax Animation) 5031 GP 09
- ▶ - Citroën (Ax Animation) 2398 FX 09
- ▶ - Renault trafic BH 005 HF
 - ▶ Tracteur service Bonascre 6988 GP 09
 - ▶ RENAULT Benne AS 387 VZ

Recensement des moyens de Secours Commune d'AX les thermes

▶ Véhicules SAVASEM Station Bonascre et ASCOU:

- ▶
- ▶ - Citroen c 25 mini bus 9 Places 9946 FX 09
- ▶ - Toyota 4x4 5 Places 8685 FS 09
- ▶ - Toyota 4x4 plateau 7753 GC 09
- ▶ - Toyota carrossé 2 places Hilux 1586 FV 09
- ▶ - Chargeuse 531223
- ▶ - Unimog Mercedes 9270 FP 09
- ▶ - Unimog Mercedes 6711 FL 09
- ▶ - Mitsubishi 4x4 5 places Pajero 1279 GS 09
- ▶ - Mitsubishi L200 5757 GF 09
- ▶ - OPEL Zafira 3970 GS 09
- ▶ - RENAULT Kangoo 7250 GN 09

LISTE DES INSTITUTIONS A INFORMER EN PRIORITE

▶ LE GROUPE SCOLAIRE :

- ▶ L'école maternelle N° 05.61.64.69.17.
- ▶ L'école Primaire N° 05.61.64.69.16.
- ▶ Le collège d'enseignement secondaire N° 05.61.64.22.18.

▶ LA MAISON DE RETRAITE SAINT Louis :

- ▶ Secrétariat Direction N° 05.61.02.24.00
- ▶ Autres services N° 05.61.02.24.03

▶ ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :

- ▶ Gd TETRAS N° 05.61.65.86.00
- ▶ Résidence Néméa AX N° 05.61.64.67.78.
- ▶ Résidences NEMEA Bonascre N° 05.61.05.26.47.
- ▶ Pierre et Vacances N° 05.34.09.23.00
- ▶ Hôtel Bellevue N° 05.61.64.20.78
- ▶ Hôtel le petit montagnard N° 05.61.64.22.01
- ▶ Hôtel Terminus N° 05.61.64.20.55
- ▶ Hôtel le Chalet N° 05.61.64.24.31
- ▶ Hôtel la L'auzeraie N° 05.61.64.20.70
- ▶ Etablissements Thermaux N° 05.61.65.86.60
- ▶ CASINO N° 05.61.64.65.00
- ▶ Crèche AX N° 05.61.02.00.30
- ▶ ALAE AX N° 05.61.03.62.02 et N° 05.61.03.09.91

COMMUNICATIONS

PREFECTURE



▶ tél fixe N° 05,61,02,10,08

▶ Fax N° 05,61,02,11,58

▶ RAC (Dr S Techniques)



▶ Mobile 06,86,55,55,15



▶ Adjoint 06,08,28,56,59

▶ Radio Fréquence ST

▶ Services Technique TERRAIN

SDIS



Tél fixe N° 05,61,05,48,18

Fax N° 05,61,05,48,19

Police Municipale



Mobile 06,37,09,22,27

Radio fréquence PM

Parc Technique Station



Dr 06,17,92,21,17

PCO (locaux station AX 3 D)

Maires, organismes divers, zones
d'accueil... voir PCS page 21

Mairie Tél : 05,61,64,20,21

PC TACTIQUE

COURRIER INFO

▶ PLAN PARTICULIER D'ÉVACUATION OU SITUATION DE CATASTROPHE

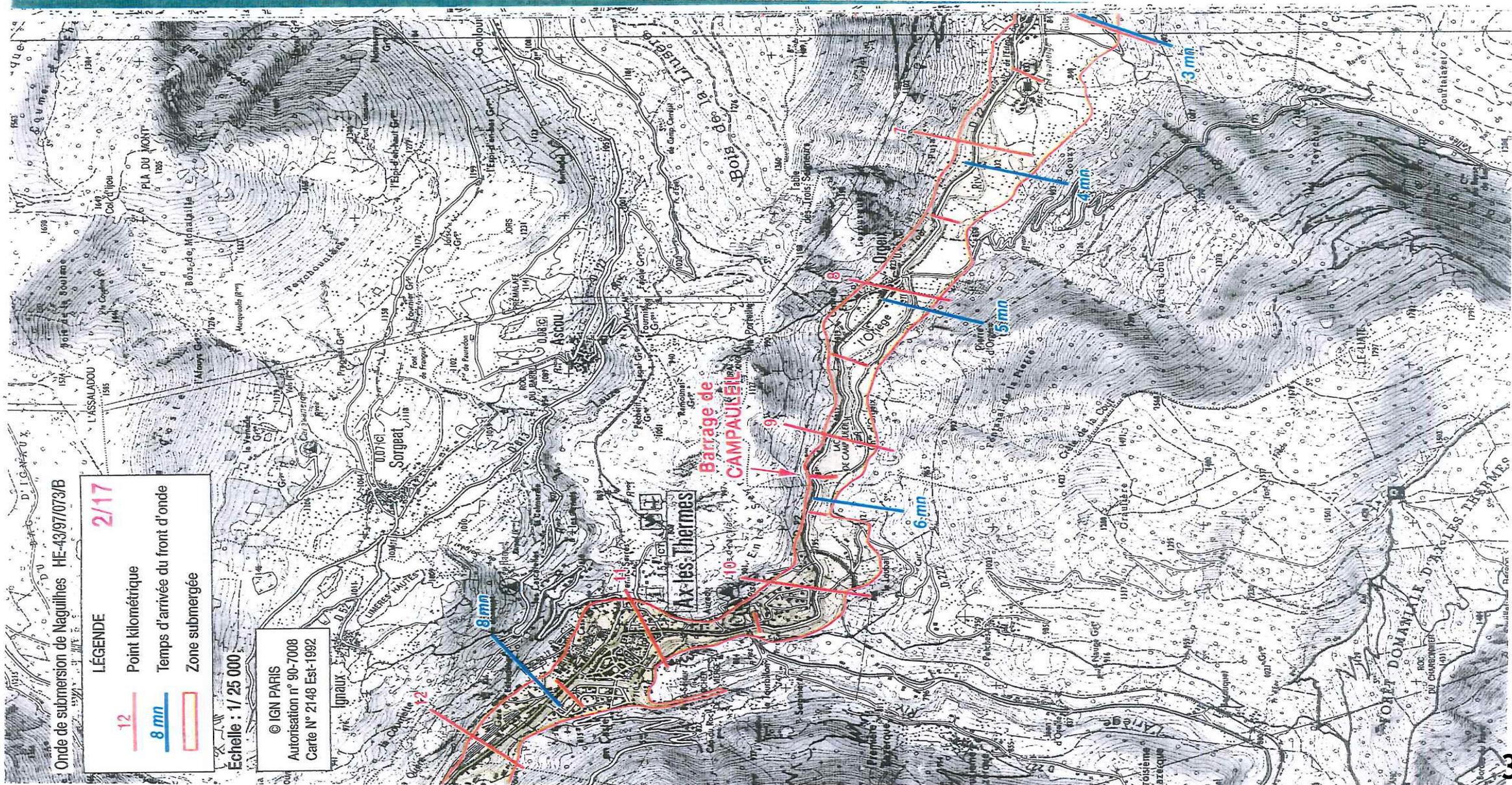
- ▶ PROTECTION DE LA POPULATION EN AVAL DU BARRAGE DE NAGUILLES
- ▶ **CE DOCUMENT DOIT ÊTRE CONSERVE, IL EST VOTRE PROPRE SAUVEGARDE !!**
- ▶ Pour votre besoin impératif, vous savez que la majeure partie de la production d'électricité est due aux barrages ou retenues EDF situés en amont de votre village.
- ▶ Les agents EDF assurent une surveillance ininterrompue de ces ouvrages afin de veiller à votre sécurité. Mais dans l'hypothèse où l'une de ces constructions présenterait des anomalies nécessitant l'évacuation de la population, **vous devez savoir comment agir suivant le plan d'évacuation communal. Un plan d'évacuation existe et est à votre disposition à la mairie, bibliothèque d'AX ou Office du Tourisme.**
- ▶ 1)- L'alerte sera donnée par la sirène de la ville (fonctionnement inhabituel : 3 séries de 1Mn et 1".) - Également par haut-parleurs, tocsin de l'Église, corne de brume EDF, VL POLICE.
- ▶ 2)- Vous devrez quitter votre maison ou tout lieu pouvant être inondé et vous diriger vers les zones d'accueil suivant le plan et selon le quartier où vous vous trouverez. - Sur place, des responsables désignés vous prendront en charge.
- ▶ **LA RÉUSSITE DE CE PLAN D'ÉVACUATION, DÉPEND DE LA DISCIPLINE INDISPENSABLE DE CHACUN D'ENTRE VOUS !**
- ▶ *Vous pouvez faire partie de la réserve communale de sécurité sur simple demande à la mairie d'AX les THERMES.*

ANNEXES

- ▶ 1) CARTOGRAPHIE DE L'ONDE DE SUBMERSION

- ▶ 2) PLAN DE LA COMMUNE
 - ▶ définition des zones à évacuer
 - ▶ définition des itinéraires en fonction des zones
 - ▶ emplacement du PCC

ZONES SUBMERGEES



Onde de submersion de Naguilhes HE-43/97/073/B

LÉGENDE

3/17

Point kilométrique

Temps d'arrivée du front d'onde

Zone submergée

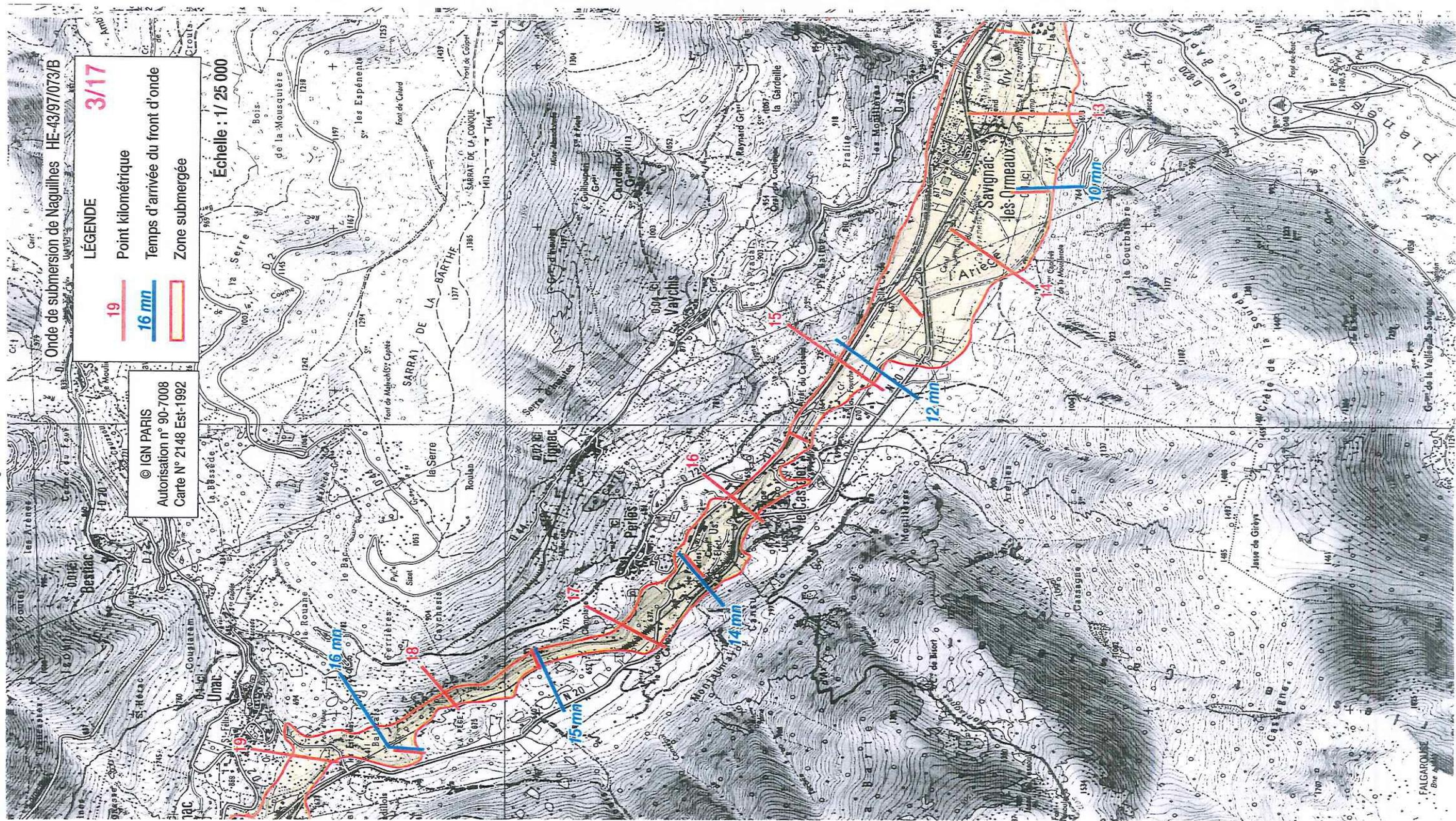
19

16 mn

15 mn

© IGN PARIS
Autorisation n° 90-7008
Carte N° 2148 Est-1992

Échelle : 1 / 25 000



Retour d'expérience exercice du 27 juin 2013

PROBLEMATIQUES SOULEVEES :

OPERATIONNEL :

- (1) - Paramètre inconnu pour la durée d'évacuation de l'hôpital St Louis.
- (2) - Paramètre inconnu pour évacuation de la colonie « Les Tilleuls ».
- (3) - Personnes impotentes ou dépendantes à répertorier sur le PCS. (2 personnes oubliées lors de l'exercice) Fait
- (4) - Au PCC : prévoir un tableau blanc genre (Velléda) 1,50 m sur 2.50 m pour main courante.
- (5) - Paramètre inconnu pour l'installation d'un PCC à la Station de Bonascre.
- (6) - Manque de personnel au PCC.
- (7) - Doutes émis par le Dr des Services Techniques sur les réactions de son personnel lors d'une alerte.
- (8) - Placer un référent doublé par un agent à chaque poste clé comme indiqué sur le document PCS.
- (9) Pas de haut parleur sur véhicule PM Fait
Suite élections : mise à jour des coordonnées élus référents sur le plan Fait

AXES DE PROGRES :

Vérifier l'état du chemin prévu pour l'évacuation des écoles.

Mises à jour du document PCS :

Noter sur les fiches réflexes du document les demandes de réquisition à la préfecture :

- Armée. Fait
- Transports : SNCF, AUTOBUS. Fait
- Gendarmerie : fermeture des axes routiers. Fait

Plan d'actions suite au retour d'expérience de l'exercice du 27 juin 2013

Actions à entreprendre	Service en charge de l'action	Echéancier	Observations
(1) Prévoir un exercice d'évacuation de l'hôpital.	Elus de la commune d'AX et Sapeurs Pompiers	2016	Prévoir une entrevue pour préparation avec la Direction hôpital et Elus
(2) Prévoir une rencontre avec la direction des tilleuls pour information.	Mairie AX	2016	Reporter les informations requises sur le Document PCS
(3) Noter et tenir à jour un répertoire des personnes impotentes ou dépendantes.	Mairie AX	Avant fin 2013 Fait	Reporter les informations requises sur le Document PCS
(4) Achat d'un tableau blanc amovible (effaçable genre Velléda)	Mairie AX	2016	Dimensions : 1.50 sur 2.50 mètres environ.
(5) Prévoir une rencontre avec la Direction station pour répertorier tous les moyens disponibles	Mairie AX	2016	Moyens à répertorier : Informatique, téléphonie, radios, salles utilisables
(6) informer les agents et élus sur l'importance de leurs rôles	Mairie AX	Avant fin 2014 Fait	Mettre à disposition un document PCS
(7) informer les personnels sur leurs obligations par rapport au PCS.	Dr des Services et élus	Avant fin 2014 Fait	Mettre à disposition un document PCS
(8) Faire prendre connaissance du document PCS à chaque agent ou élu impliqué	Mairie AX	Avant fin 2014 Fait	Mettre à disposition un document PCS
(9) Dotation d'un haut parleur sur véhicule PM	Mairie AX	Avant fin 2014 Fait	Voir AX Animation ou achat de matériel
(10) suite aux élections, revoir les postes des élus référents	Mairie AX	Courant juin 2014 Fait	Proposer en conseil municipal